

Avis public
Demande de dérogation mineure

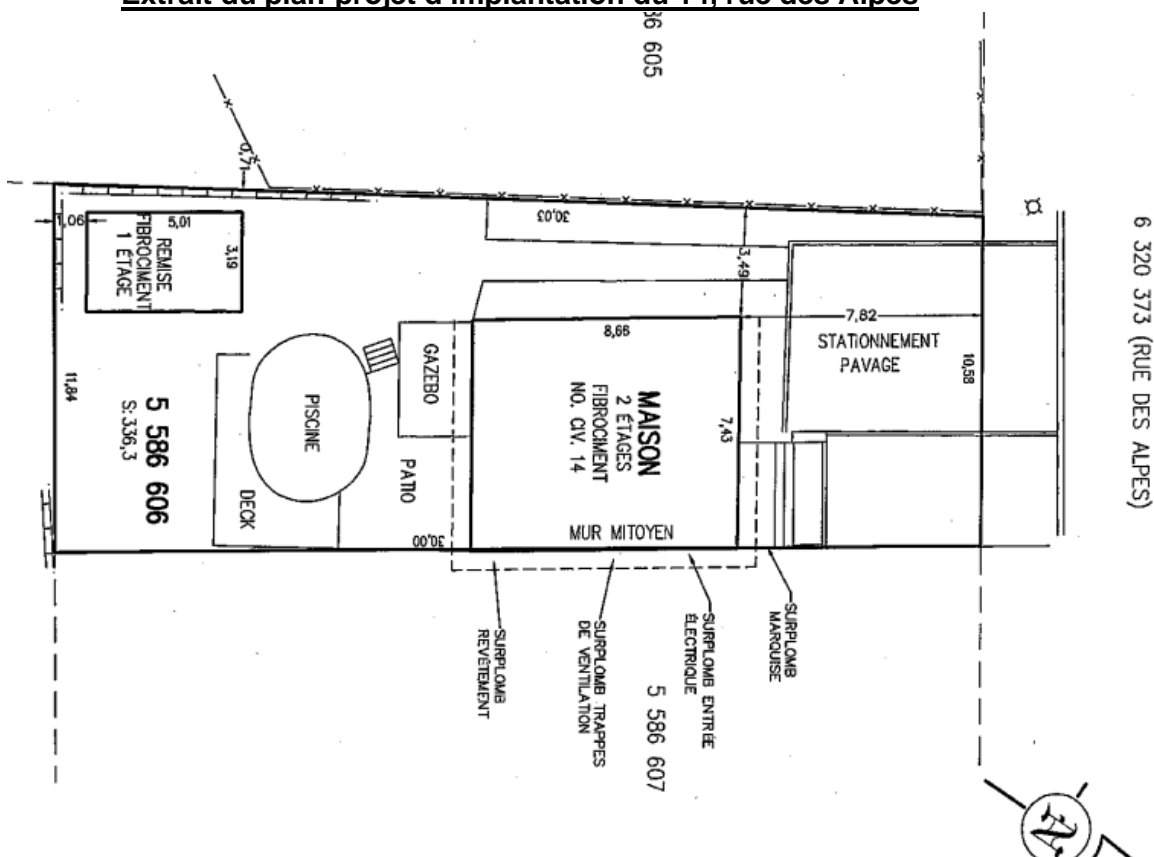
À tous les contribuables de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, avis est, par la présente, donné par la greffière :

- Que le conseil municipal sera saisi, lors de la séance ordinaire du 23 novembre 2021, à 19 h, de la nature et de l'effet d'une (1) demande de dérogation mineure concernant l'immeuble ci-dessous mentionné :

1. 14, rue des Alpes (lot 5 586 606)

Demande visant à rendre réputé conforme l'implantation d'un bâtiment complémentaire de type cabanon situé à 0,70 mètre de la ligne latérale droite au lieu d'au moins 1 mètre, et ce, tel que mentionné à l'article 5.2.6 du Règlement 455-04 – *Règlement de zonage*.

Extrait du plan-projet d'implantation du 14, rue des Alpes



- Dans le cas où le conseil municipal déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière, ainsi approuvée par le conseil municipal, sera réputée conforme à la réglementation d'urbanisme de la Ville;
- Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les faisant parvenir, par écrit, à la greffière, avant la tenue de la séance ordinaire, ou en se présentant à cette séance ordinaire pour faire valoir ses objections verbalement.

Fait à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 5^e jour de novembre de l'an 2021.

Maude Simard

La conseillère juridique aux affaires municipales et greffière
Maude Simard, avocate, OMA